

LIGNES DIRECTRICES POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE POUR L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN SASKATCHEWAN

Novembre 2019

1. Préambule

- (1.1) L'objectif premier de cette politique est de favoriser le développement de la foi chez les fidèles de langue et de culture françaises vivant en situation minoritaire en Saskatchewan. La mise en œuvre de la politique linguistique dans les paroisses francophones et bilingues doit se faire dans le plus profond respect des personnes et des deux groupes linguistiques aux prises avec son application. Les personnes impliquées devront faire tout en leur pouvoir pour en arriver à un consensus sur son application sans préjudice à aucun des deux groupes linguistiques. Cependant, les décisions nécessaires à cette mise en application ne devraient jamais contribuer à l'abandon du vouloir vivre authentique et à l'assimilation du regroupement francophone.
- (1.2) La preuve d'un esprit d'ouverture et motivé par un sens de justice sociale envers la minorité linguistique est essentielle à la mise en œuvre de la politique linguistique. Le désir de promouvoir le bien commun de la paroisse et de répondre aux besoins particuliers des groupes qui la constituent est le principe fondamental sur lequel repose la réussite de son application. De plus, l'autodétermination du groupe minoritaire devra être respectée. La volonté d'un regroupement de personnes de la minorité linguistique de se prendre en main devra être le facteur déterminant dans l'offre par la paroisse de services pastoraux à cette minorité linguistique.
- (1.3) Les responsabilités pour la mise en œuvre de cette politique seront partagées entre le personnel diocésain, l'équipe pastorale paroissiale, le conseil paroissial de pastorale (CPP) et le regroupement des catholiques francophones en question. Aucun de ces groupes ne peut s'en remettre de ses responsabilités à cet égard.

2. Définition

2.1 Une paroisse :

- (2.1.1) Le droit canonique définit la paroisse comme «la communauté précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Église particulière, et dont la charge pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'Évêque diocésain». (Code, can. 515.1) « En règle générale, la paroisse sera territoriale, c'est-à-dire qu'elle comprendra tous les fidèles d'un territoire donné ; mais là où c'est utile, seront constituées des paroisses personnelles, déterminées par le rite, la langue, la nationalité de fidèles d'un territoire, et encore pour tout autre motif. » (Code, can. 518) http://www.vatican.va/archive/FRA0037/_P1S.HTM

2.2 L'équipe pastorale paroissiale :

(2.2.1) L'équipe pastorale paroissiale est composée d'un groupe de personnes qui comprend de façon habituelle le prêtre ou curé de la paroisse, l'agent/l'agente ou le/la ministre de pastorale (*) et dans certain cas un diacre, mandaté par l'évêque du diocèse. Ces personnes assurent conjointement la charge pastorale d'une communauté chrétienne c'est-à-dire la paroisse.

(2.2.2) La tâche de l'équipe pastorale paroissiale se résume à mettre en œuvre ou voir à la réalisation, dans la communauté chrétienne, le projet d'Église dans ses quatre dimensions, c'est-à-dire : l'éducation de la foi, la fraternité, la célébration et l'engagement. Elle est une équipe dont la tâche est de porter ensemble la responsabilité globale d'une communauté chrétienne. L'équipe pastorale paroissiale est appelée à offrir les services qui assurent la pleine mise en œuvre du projet de l'Église pour les deux groupes linguistiques de la paroisse.

2.3 Une paroisse francophone :

(2.3.1) Paroisse désignée francophone par l'évêque du diocèse ou traditionnellement reconnue comme telle. La langue de travail du conseil paroissial de pastorale et du personnel, ainsi que la langue utilisée dans la vie pastorale et liturgique, est le français. La grande majorité des paroissiens et des paroissiennes sont de langue et de culture française.

(2.3.2) En Saskatchewan les paroisses suivantes sont désignées comme étant des paroisses francophones :

Archidiocèse de Regina

Saint-Jean-Baptiste de Regina,
Notre-Dame de l'Assomption de Gravelbourg**
Saint-Jean-Baptiste de Ferland

Diocèse de Saskatoon

Sts-Martyrs-Canadiens de Saskatoon,
Saint-Denis de St Denis,

Diocèse de Prince Albert

Notre-Dame-de-la-Nativité de Zenon Park
Saint-Isidore de Bellevue
Saint-André de North Battleford
Sacré-Coeur de Prince Albert **

* Agent/agente ou Ministre de Pastorale : désigne les personnes qui participent à la charge pastorale, sans pour autant être ordonnées. (Cf. Code, can. 517.2)

**En raison du parallélisme dans son fonctionnement actuel, le volet francophone de cette paroisse est aussi considéré comme une paroisse francophone.

2.4 Une paroisse bilingue :

(2.4.1) Comme résultat de l'histoire et de la démographie changeante, une paroisse bilingue est le plus souvent située dans une communauté qui était traditionnellement francophone. Les changements démographiques depuis un certain nombre de générations font en sorte que moins de catholiques utilisent le français comme langue habituelle de conversation. La diminution de l'utilisation de la langue dans les foyers traditionnellement francophones et l'établissement de nouvelles familles ou de familles élargies qui ne sont pas nécessairement de langue ou de culture française, a dramatiquement changé la composition de l'Église locale ou de la mission. Souvent pour des raisons pratiques ou pour accommoder la majorité, l'anglais est utilisé dans plusieurs aspects importants de la vie liturgique et pastorale de la paroisse. Dans certains cas, le français et l'anglais sont utilisés également, ce qui donne lieu à une équité linguistique et à l'harmonie. Trop souvent, malheureusement, l'utilisation du français dans les célébrations liturgiques est à la baisse. Il ne faudrait pas interpréter ce fait comme exprimant un manque d'intérêt de la part des francophones ou une moindre nécessité d'utiliser le français. Habituellement, on retrouve un certain nombre de fidèles francophones dans la paroisse qui préféreraient continuer à pratiquer leur religion et prier en français ainsi qu'avoir des activités liturgiques et pastorales imprégnées de leur culture. Ces personnes, si elles sont valorisées et assurées du moindre appui, assumeront leurs responsabilités en matière de liturgie et de pastorale afin d'assurer l'utilisation permanente du français dans la paroisse.

(2.4.2) En Saskatchewan, les paroisses suivantes sont reconnues traditionnellement comme étant des paroisses bilingues :

Diocèse de Regina

Saint-Maurice de Belgarde
Notre-Dame d'Auvergne de Ponteix
Saint-Ignace de Willow Bunch

Diocèse de Saskatoon

Saint-Philippe Néri de Vonda
Sts-Donatien & Rogatien de Prud'homme

Diocèse de Prince Albert

Jean-Baptiste-de-la-Salle de Delmas
Saint-Sacrement de Duck Lake
Saint-Brieux de St Brieux
Saint-Louis de St. Louis
Sainte-Jeanne-d'Arc de Domrémy
Saint-Jacques d'Albertville

.

Quelques caractéristiques :

3.1 d'une paroisse bilingue où l'on retrouve des fidèles de langue française et de langue anglaise :

- i) il existe, d'une part, un certain nombre de fidèles de langue française qui désirent célébrer la liturgie et recevoir des services pastoraux en français. D'autre part, il y a un nombre important de fidèles qui ne comprennent pas le français ou qui, lorsqu'ils le comprennent, choisissent de célébrer la liturgie et recevoir les services pastoraux en anglais. Ce fait ne devrait pas nuire à la célébration des liturgies et aux services pastoraux en français dans la paroisse ;
- ii) les fidèles francophones veulent assumer leurs responsabilités à l'égard de leur vie liturgique et des services pastoraux dans leur langue ; et,
- iii) les communications orales et écrites sont bilingues et reflètent la composition de la paroisse et ses traditions ainsi que les besoins actuels de ses paroissiens et paroissiennes.

3.2 d'une paroisse francophone :

- i. i) les francophones constituent la majorité des paroissiens et paroissiennes de la paroisse ;
- ii) la langue de communication entre l'administration et les fidèles, la langue utilisée dans la vie liturgique et dans les services pastoraux, la langue du CPP et la langue entre les fidèles eux-mêmes est, à toutes fins pratiques, le français ;
- iii) la culture de la paroisse reflète principalement la culture canadienne française avec ses pratiques et ses traditions ;
- iv) l'équipe pastorale est normalement composée de gens d'expression française. Si l'un ou l'autre des membres de cette équipe n'est pas d'expression française, il est appelé à être sensible aux besoins particuliers des francophones catholiques et à comprendre l'importance pour eux de célébrer, de prier et de vivre en français au sein de la vie paroissiale.

4. Les éléments nécessaires à l'épanouissement de la composante francophone d'une paroisse bilingue :

- (4.1) i) dans une paroisse bilingue, le français et l'anglais sont officiellement reconnus et les deux langues sont utilisées de façon à répondre aux besoins liturgiques et pastoraux des fidèles ;
- ii) les communications (bulletin paroissial, lettres pastorales, matériel pastoral, enseignes permanentes, documents du CPP, affiches, etc.) se font dans les deux langues ;
- iii) un certain nombre de célébrations liturgiques se déroulent exclusivement tantôt en français tantôt en anglais. Les célébrations extraordinaires, par exemple, les

ordinations et la vigile pascalle qui, de par leur nature, ne peuvent être ou ne devraient pas être répétées, seront bilingues. Les célébrations bilingues devraient être recommandées par le conseil paroissial de pastorale en consultation avec les comités de liturgie de langue française et de langue anglaise pour considération par le curé ou ministre de pastorale ;

- iv) le conseil paroissial de pastorale et ses comités pourraient fonctionner en français ou en anglais, selon les circonstances ;
- v) le conseil paroissial de pastorale établira un certain nombre de comités, surtout ceux qui touchent la liturgie et l'éducation de la foi, qui fonctionneront en français afin de répondre aux besoins des fidèles de langue française. Seule la volonté des francophones de se donner ces comités et de les faire fonctionner devrait en limiter le nombre. Au minimum, il devrait y avoir un comité de liturgie pour les célébrations qui se déroulent en français ;
- vi) ces comités sont assurés de l'appui, de la formation et de l'accès aux ressources nécessaires à leur développement.

5. Les implications d'être une paroisse bilingue :

L'équipe pastorale :

- (5.1) i) respecte les deux groupes linguistiques et exerce un rôle de leadership auprès des paroissiens et paroissiennes en vue de faire respecter la dualité linguistique de la paroisse ;
- ii) assure la mise en application quotidienne de la politique linguistique ;
- iii) consacre le temps nécessaire à la préparation des célébrations dans les deux langues ;
- iv) rend disponible en français la documentation, les enseignes, le matériel imprimé et audiovisuel nécessaires à l'épanouissement de la foi et de la vie pastorale ;
- v) soutient les fidèles du groupe linguistique minoritaire.

Le conseil paroissial de pastorale :

- (5.2) i) reconnaît et respecte le caractère bilingue de la paroisse ;
- ii) est attentif aux besoins des fidèles francophones et met à la disposition de la communauté les ressources financières, matérielles et humaines appropriées pour y répondre adéquatement ;

- iii) prépare une version française des documents nécessaires à l'épanouissement de la composante francophone de la paroisse.

Les paroissiens et les paroissiennes anglophones :

- (5.3) i) reconnaissent la nécessité d'avoir des services, de la documentation et des ressources en français pour soutenir les paroissiens et paroissiennes d'expression française ; et,
- ii) acceptent de partager les ressources de la paroisse avec les paroissiens et paroissiennes d'expression française.

Les paroissiens et les paroissiennes francophones :

- (5.4) i) participent activement à la vie pastorale et liturgique de la paroisse ;
- ii) s'impliquent, entre autres, dans les comités dont le but est de desservir les francophones;
- iii) assument une certaine responsabilité pour la mise en œuvre des activités mises en place pour les francophones, et y participent.

Le diocèse :

- (5.5) i) reconnaît officiellement l'existence et la raison d'être des paroisses francophones et bilingues ;
- ii) rend disponible les ressources appropriées pour répondre aux besoins de celles-ci ;
- iii) reconnaît en matière de placement du personnel que la dualité linguistique des paroisses bilingues requière du personnel qui exerce un rôle de leadership parfois plus exigeant ;
- iv) offre en français aux paroisses francophones et bilingues, les services identifiés par le CPFIS et la communauté francophone des diocèses ; et,
- v) publie dans les deux langues les documents diocésains ou autres qui sont nécessaires au développement et à l'épanouissement des paroisses francophones et bilingues.

6. Comment devenir une paroisse francophone ?

- (6.1) On devient une paroisse francophone lorsqu'un groupe important de fidèles francophones en font la demande à leur évêque et que celui-ci, acquiesçant à leur demande, désigne leur paroisse comme paroisse francophone.

7. Comment devenir une paroisse bilingue ?

- (7.1) On devient une paroisse bilingue lorsqu'un groupe de fidèles de la minorité linguistique d'une paroisse en fait la demande à son évêque et que celui-ci, en consultation avec la paroisse en question, acquiesce à leur demande.
- (7.2) La décision de faire une telle demande à l'évêque revient aux personnes qui voudraient se prévaloir des services en français. Il est possible que seulement une minorité de la minorité soit en faveur de recevoir des services en français. Même dans une telle circonstance la demande devrait être étudiée attentivement et être considérée sérieusement.